Verts de contact

Novembre 2011 - Feuillet des ECOLO de HAVELANGE

Edito

Il y a près d'un an, nous vous annoncions la parution de quelques numéros thématiques de notre Verts de Contact d'ici aux élections communales d'octobre 2012.

Souvenez-vous, le premier était consacré à l'énergie et dressait le bilan de la politique menée pendant quatre ans par la majorité cdh au pouvoir.

Le deuxième numéro, paru en mai, traitait de la politique communale en matière de développement économique et d'aménagement du territoire et d'urbanisme.

Cette fois encore nous saisissons l'actualité : nous aborderons quelques questions environnementales en lien avec le thème de la biodiversité, après que la commune ait décidé de s'engager dans un Agenda 21 local, mais aussi à l'occasion de la semaine wallonne de l'arbre et à l'approche du sommet de Durban sur le climat.

ecolo
La locale Ecolo organise la
DISTRIBUTION DE PIEDS DE VIGNES
de 9h30 à 12h30
le samedi 26/11
sur la place d'Havelange
Dans des locales ecolo à l'occasion de la journée de l'arbre

Cette année, la Commune organise une distribution d'arbres et d'arbustes le dimanche 27 après-midi, ainsi qu'une exposition du 18 au 30 à la salle de l'Horticole (plus d'info sur le site communal).

Depuis plusieurs années, Ecolo cherche à sensibiliser les citoyens à la problématique du réchauffement climatique en réalisant une distribution de pieds de vignes, à la même période que l'opération wallonne et communale.

Samedi 26, en matinée, les Ecolos d'Havelange vous donnent rendez-vous sur la place du village.

A un moins d'un an des élections communales, cette rencontre sera aussi l'occasion de vous faire part de nos actions passées et de nos projets futurs, de recueillir vos avis et vos idées, de partager un verre de jus de pomme ou de vin chaud... Bienvenue.

2011: la semaine de l'arbre met les mellifères à l'honneur.

HAVELANGE COMMUNE MAYA ?

Planter des végétaux mellifères
Soutenir les apiculteurs de la commune
Sensibiliser nos citoyens
Entretenir des espaces verts en fauchage tardif
Réduire l'utilisation des pesticides
Intégrer une gestion différenciée de nos espaces verts

Non, il ne s'agit pas d'un jumelage avec un pays d'Amérique latine mais du plan lancé en 2011 par le Ministre de l'Agriculture. Ce plan invite les communes à s'engager à maintenir et développer des espaces propices à la vie des abeilles, à organiser des actions de sensibilisation du grand public et à établir une relation privilégiée avec les apiculteurs.

Chaque année la commune réalise des semis végétaux et des plantations d'arbres mellifères :
arbres fruitiers, prés fleuris, haies indigènes...

La 2ème année, la commune doit aussi s'engager à planter au moins 20 % de fleurs mellifères dans ses parterres, bacs, etc.

La 3ème année, la commune doit avoir réduit fortement l'utilisation de pesticides.

160 communes se sont déjà engagées en faveur des butineuses :
Assesse, Ohey,
Hamois, Gesves,
Marche en Famenne,
Rochefort... !

commune maya PROTÉGEONS LES ABEILLES

Éditrice responsable : Anne Swinnen-Goffin - 17 rue des Cinq Tilleuls - 5370 PORCHERESSE | Imprimé sur papier recyclé et avec encre d'origine végétale

UN AGENDA 21 POUR HAVELANGE...

AGENDA 21 LOCAL... KEKSEKSA ?

Tout le monde sait ce qu'est un agenda, mais il peut être utile de prendre le sens étymologique du terme : l'agenda, c'est, littéralement, « les choses qui doivent être faites, les choses à faire ». Il s'agit donc bien plus que d'un simple catalogue et de rendez-vous à prendre.

Dans le cas qui nous occupe, c'est l'ensemble des actions, initiatives et politiques à mener dans le sens du développement durable, au 21e siècle (21).

Un petit rappel : le développement durable est « un mode de développement à long terme qui concilie le développement économique, l'épanouissement social et culturel, la protection du cadre de vie, de l'environnement ».

IL REPOSE SUR 4 PRINCIPES :

- le principe de la participation ou de bonne gouvernance : promeut l'émergence d'une démocratie locale participative, qui implique tous les acteurs ;

- le principe d'une approche globale et transversale : tout projet est analysé sous tous ses aspects (économique, social, culturel, environnemental), et non plus sous l'un ou l'autre de ceux-ci ;

- le principe de solidarité : nous sommes solidaires, individuellement et collectivement, des populations qui vivent loin de nous et de celles qui viendront après nous;

- le principe de précaution : les incertitudes scientifiques doivent être prises en compte et la prudence doit être de mise dans les décisions.

La commune qui s'engage dans un Agenda 21 prend la décision de veiller au développement durable dans TOUS ses actes et décisions à venir, pour le 21e siècle. Cette décision est donc loin d'être anodine...

POURQUOI TRAVAILLER AU NIVEAU COMMUNAL ?

La commune est le pouvoir le plus proche du citoyen. La commune engage des politiques, investit, crée des zones artisanales, développe l'emploi, mène une politique urbanistique, énergétique,...

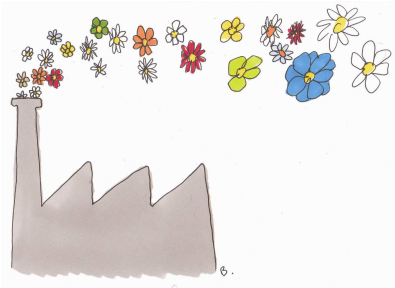

LE PROCESSUS DE MISE EN PLACE DE L'AGENDA 21 EXIGE :

- un soutien fort des élus locaux : ce sont les élus, aidés de spécialistes, qui doivent être le moteur du processus. Sans une volonté forte, le succès ne peut être au rendez-vous ;

- des valeurs partagées par toute la communauté : mise en commun des objectifs à atteindre ;

- une information et une implication de la population : des réunions doivent être organisées dans tous les villages pour informer et impliquer la population ;

- un débat public permanent : chacun doit avoir la possibilité d'intervenir à tout moment ;

- une information sur les résultats à court, moyen et long termes : état des lieux initial, bilans intermédiaires, réajustements en cours de processus.

Concrètement, vous l'aurez compris, les autorités, collège et conseil communal, ont engagé la commune d'Havelange dans un Agenda 21, ce qui est, a priori et à notre avis, une excellente chose.

La commune a choisi le PCDR (Plan Communal de Développement Rural), outil transversal et participatif, pour la mise en place du processus. Encore faut-il prendre soin de développer davantage ces aspects (transversalité et participation) et de veiller à leur évolution. VOUS serez donc bientôt consultés, au travers de réunions organisées dans chaque village de l'entité, durant lesquelles VOUS pourrez donner VOTRE avis et VOS idées sur les engagements à prendre pour engager VOTRE commune dans le sens du développement durable. Soyez attentifs et réfléchissez déjà à ce qui vous tient à cœur et vous préoccupe : cela peut aller de la plantation de haies à l'achat de matériel communal peu énergivore, en passant par une politique d'économie d'énergies et d'isolation des bâtiments ou encore l'arrêt de l'utilisation de pesticides pour la gestion des espaces publics,... Bref, toutes vos idées sont les bienvenues. N'hésitez pas à vous engager « durablement » dans le processus, car il ne suffira pas d'assister à une réunion, mais encore faudra-t-il suivre l'évolution du processus et y participer.

VOTRE ENGAGEMENT

Il constituera aussi un aiguillon pour les autorités. En effet, on a vu ci-dessus qu'une condition de réussite d'un Agenda 21 local est « le soutien fort des élus locaux ». Il faut hélas reconnaître que le développement durable ne semble pas avoir été au centre des préoccupations du Collège durant ces 5 années écoulées : en matière d'énergies renouvelables, par exemple, rappelons que le Collège s'est contenté du placement de quelques panneaux solaires sur un bâtiment communal, et c'est... tout ! Il est ainsi passé à côté d'un projet éolien « clé sur porte » soutenu par une bonne part de la population locale, qui aurait permis d'assurer l'autonomie en électricité de plus de la moitié de la population communale tout en permettant des revenus à la commune pendant au moins 20 ans...

Loin de moi l'idée de faire un procès d'intention au Collège, mais il faudra prendre l'Agenda « à bras-le-corps » et ne plus se contenter de déclarations de bonnes intentions : Madame et Messieurs du Collège échevinal, il va falloir « mouiller son maillot », tout comme Monsieur et Madame Tout le monde, d'ailleurs !

Havelangeoises, Havelangeois, (comme dirait l'autre...), unissons-nous et travaillons tous ensemble pour mener à bien cet engagement, oh combien! ardu, mais aussi exaltant.

Marc LIBERT
Conseiller communal ecolo

Un éveil somme toute tardif : en matière de développement durable la majorité a manqué quelques beaux rendez-vous...

RAVeL et biodiversité : faux pas sur la « Traversine ».

Initialement, le projet, porté par l'association « Ravel, où es-tu ? » cherchait à concilier mobilité douce et découverte de la nature par une adaptation du parcours et des aménagements respectueux de la biodiversité.

Le tracé hébergeait la population de lézards vivipares la plus importante du Condroz et des batraciens., en particulier sur le tronçon havelangeois. Il offrait un refuge à une multitude d'espèces au beau milieu des plaines agricoles intensives du Condroz. Mais cette optique n'intéressait manifestement pas le collège havelangeois qui s'est contenté de sourire aux interpellations répétées de notre conseiller communal, plutôt que d'interpeller la Région wallonne (MET et DNF).

Energie renouvelable : refus d'un projet éolien citoyen

Havelange possède une ressource énergétique de qualité remarquable : le vent.

Le 15 décembre 2008, l'association locale Havéole présentait au conseil communal une pétition de 500 signatures en soutien à un projet citoyen de trois éoliennes de moyenne puissance sur des terrains communaux.

Les deux années suivantes, par trois fois, le collège a refusé le projet.

Dimanche 19 juin 2011, Havéole réalisait une éolienne humaine, rassemblant aux Alloux plus de 100 Havelangeois, petits et grands...

Cette action festive a été relayée, entre autres, sur le site www.artgeo.tv et dans le dernier numéro du magazine « Imagine » (cf. photo).

Contrat rivière Hoyoux : se faire mousser sans se mouiller.

En 2006, à son arrivée au pouvoir, la majorité héritait d'un beau tout nouveau projet à réaliser : un contrat rivière.

Comme pour les Agenda 21, la philosophie du projet, subsidié par la Région wallonne, les Provinces et les Communes concernées, est d'informer mais aussi d'impliquer les citoyens. Ce qui fut fait rapidement, la première étape consistant à procéder à un état des lieux minutieux des cours d'eau, affluents du Hoyoux.
A Havelange, une petite dizaine de bénévoles répondirent à l'appel . Ce fut un véritable travail de bénédictin(ne)s. Et au bout de quelques réunions, mais surtout de très nombreuses visites de terrain, la commune disposait d'un inventaire précis des « points noirs » qui polluent ou menacent nos ruisseaux : le Hoyoux, le Neufmoulin, l'Ossogne, le Saint-Lambert, le Montegnet, le Barsy, le Bouillon... et quelques autres petits cours d'eau sans nom.

C'était début 2008... Près de quatre ans se sont écoulés. L'information et les actions de sensibilisation à destination des citoyens se sont multipliées, souvent de qualité d'ailleurs... Mais de leur côté, les autorités havelangeoises renâclent à assumer leur part de travail. Désintérêt ou manque de courage politique, nous ne savons. Ce qui est sûr, c'est que nous attendons toujours que le collège passe à l'action pour résoudre les très nombreuses - et parfois graves - agressions ou négligences relevées patiemment par nos concitoyens bénévoles.

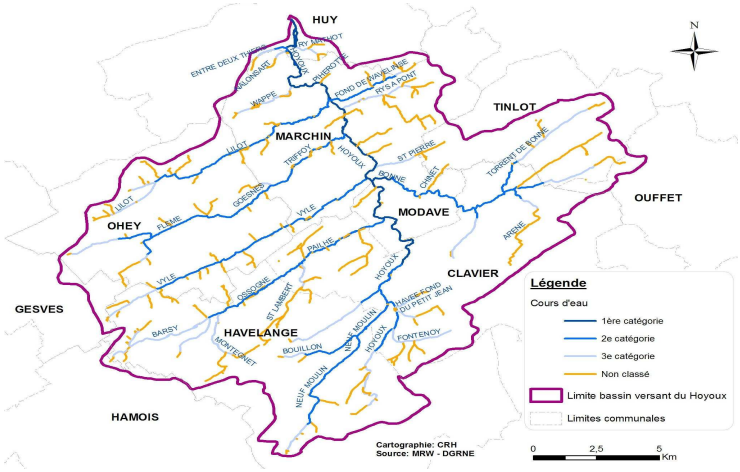

Si la thématique de l'eau vous intéresse,

nous vous signalons qu'Etopia vient d'éditer une brochure intitulée

Petits cours d'eau wallons

Mode d'emploi à l'usage de l'action locale

Nous serons heureux de vous en faire parvenir un exemplaire. Nos coordonnées sont au verso.

Plus d'infos sur **www.etopia.be**

Le 13 octobre, nous vous convions à une soirée d'informations et d'échanges à Failon.

Une rencontre politique, citoyenne et sympathique sur le thème de l'avenir des petites voies publiques.

La soirée a réuni une cinquantaine de personnes : la petite salle de village de Failon était bien remplie.
De toute évidence, une majorité de participants étaient familiers de la matière : membres du cercle historique *Lès Nîfteux*, des *Amis du Havel*, de l'association *Avau lès vôyes* ; ornithologues ; propriétaires de gîtes...

La parole fut d'abord donnée successivement aux quatre intervenants qui présentèrent leurs actions depuis l'organisation dans laquelle ils travaillent ou le mandat qu'ils occupent :
Sylvianne GILMONT, porte-parole de l'association sentiers.be ; Julie RIESEN, directrice de la Maison du Tourisme Condroz-Famenne ; Patrick DUPRIEZ, député wallon ECOLO et ex-échevin cinacien ; Marc LIBERT, notre conseiller communal.

Patrick Dupriez : *Pendant les décennies qui ont suivi la guerre, le « tout à la voiture » fit du tort à nos petites voies publiques : beaucoup de sentiers et chemins furent délaissés et tombèrent dans l'oubli ; d'autres furent l'objet de privatisations, parfois légales, souvent sauvages ; certains furent barrés, d'autres charrués... Depuis quinze, vingt ans, ces petites voies suscitent un regain d'intérêt, qui va toujours croissant. Aux raisons touristiques et de loisir, s'ajoutent aujourd'hui clairement des enjeux d'aménagement du territoire et de mobilité : à l'avenir, certaines voies pourront sans doute jouer un rôle important pour relier à pieds ou à vélo l'école au hall omnisport, les quartiers résidentiels aux magasins, etc. Enfin, cette problématique n'est qu'un élément de la défense du patrimoine et du bien public. Le décret wallon qui mettra fin à la prescription trentenaire est une victoire dans ce combat politique pour défendre et promouvoir ce qui appartient à tous, ce qui est commun et partageable.*

Après ces quatre courts exposés d'une dizaine de minutes, le public était invité à poser des questions, à faire part de ses expériences ou exprimer ses souhaits. Les participants ne se firent pas prier. Les échanges furent nombreux et très spontanés.
La plupart des interventions du public ont concerné le nouveau décret, ses implications concrètes, son entrée en vigueur, le rôle que les différents niveaux de pouvoirs (Commune, Province, Région) allaient devoir jouer. Les problèmes d'entretien et de balisage des sentiers et chemins ont moins retenu l'attention des participants que la question du maintien du statut et donc du droit d'usage public.
Parmi les réflexions exprimées par le public, une déception : *ce nouveau décret ne permettra pas de résoudre le problème de l'accessibilité : si les autorités communales n'assument pas leur devoir en la matière, c'est les particuliers qui devront continuer à porter le combat : un combat souvent inégal, sans autres résultats que de lourds et longs conflits entre concitoyens, parfois voisins. Si la Région avait plus d'autorité sur cette matière, n'aurait-on pas plus de garanties ?*

Réponse de Sylviane Gilmont et Patrick Dupriez : *La mobilisation des citoyens restera toujours un fer de lance nécessaire, surtout là où l'autorité communale abandonne ces petites voies, par clientélisme, par peur des puissants ou par désintérêt. Du reste, le décret est un premier pas. Le Gouvernement wallon et des Parlementaires vont continuer à plancher sur le sujet.*

Et Sylviane Gilmont de souligner aussi un bon point : *Les services techniques provinciaux, en charge de l'Atlas, s'avèrent être un bon garde-fou et offrir une forte résistance contre les Communes et les propriétaires qui voudraient supprimer certaines petites voies publiques. On peut espérer que les Provinces, qui craignent de perdre des compétences, cherchent à se montrer à la hauteur en la matière.*

Après trois quart d'heure de débat, la soirée s'est terminée autour d'un verre de cidre et de petits toasts « locaux et de saison » (mousse de champignon et pesto de noix au fromage de la ferme du Gros chêne). Les quatre intervenants se sont volontiers prêtés à des échanges plus informels au bar.

Une rencontre qui donne de l'espoir aux amoureux des petites voies et de la mobilité douce... Même s'il est clair qu'il faudra que tout le monde « se bouge » : au regard de la quantité de travail et des ressources et moyens limités des pouvoirs publics, l'engagement des citoyens continuera à être plus qu'utile.

C'est une tradition à Ecolo Havelange de réaliser un évènement annuel pour faire se rencontrer mandataires politiques et citoyens. Cette dernière soirée est de bonne augure à un an des élections communales.

Nous avons d'ailleurs profité de l'occasion pour inviter les personnes qui se sentent des affinités avec nos actions et propositions à prendre contact : dans les mois qui viennent, il s'agira de construire un programme enthousiasmant porté par une équipe de candidats motivés, aux talents multiples et variés.

Cécile Dujardin

Vous êtes intéressé-e par nos actions ? Vous souhaitez nous faire part de votre avis ? N'hésitez pas à prendre contact.

Marc Libert, conseiller communal, Grand'route, 28 | Barvaux-Failon | 083 63 32 68
Vonni Naujock, conseillère CPAS, rue de la Pyramide, 5 | Verlée
Cécile Dujardin, rue de la Houssière, 2 | Barsy-Flostoy | cecile.dujardin@swing.be
Anne Goffin-Swinnen, rue des Cinq Tilleuls, 17 | Porcheresse | 0496 45 90 75

Plus d'infos aussi sur
www.havelange.ecolo.be